

## Canada Province de Québec Saint-René-de-Matane

## **AVIS PUBLIC**

## DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025

AVIS PUBLIC est par les présentes donné,

**QUE** le rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour les années 2023-2024-2025 a été déposé au bureau du soussigné au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, le 15 septembre 2022.

**QUE** toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du bureau de la Municipalité de Saint-Renéde-Matane, lesdits rôles ;

**QU'**une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2023 ;

**QUE** la demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 158, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 158 sont disponibles à la MRC de la Matanie, située au 158, sur Soucy, 2<sup>e</sup> étage, Matane, Québec, G4W 2E1.

**QUE** le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de la Matanie, à l'attention de la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Line Ross.

**QUE** dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

**FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE**, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2022.

Joyce Bérubé Directrice générale et greffière-trésorière